

séance ordinaire du Conseil Communal du 22 juin 2020

Présidence : Marc Maillard

Procès-verbal

Secrétaire : Nathalie Penso

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10.02.2020
3. Démission de Madame Stéphanie Michlig-Gonzalez
4. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil Monsieur Jean-Pierre Moser
5. Remplacement de Monsieur Remo Studer (Mont Citoyen) à la Commission des Finances
6. Vote sur le préavis 01/2020 – Réponse de la Municipalité au postulat de l'Entente montaine "Pour Une Municipalité composée de cinq membres dès la législature 2021-2026"
7. Réponse au postulat "Un refuge en bois pour une commune forestière"
8. Postulat EM - Monsieur Jean-Pascal Blanc " Pour un plan canicule communal au Mont-sur-Lausanne "
9. Postulat MC – Monsieur Michel Gaillard " Pour une VAE du travail des élus "
10. Interpellation - Monsieur Jean-Charles Fresquet, PLR, sur " la redistribution des jetons de présence des conseils annulés "
11. Communications de la Municipalité
12. Communications du Président et du Bureau
13. Propositions individuelles et divers

Le Président **ouvre la séance à 20h15** et salue cordialement les membres du Conseil communal, Monsieur le Syndic, les conseillers municipaux, ainsi que les collaborateurs de l'administration communale, ainsi que le public et la Presse.

Le Président dans ce contexte particulier de post-covid, remercie la Municipalité et la société de gymnastique du Mont d'avoir accepté de privatiser la salle de gym pour l'usage du Conseil ainsi que les services de la Commune, Monsieur Valter SPINAZZA et son équipe, pour avoir organisé et installé toutes les infrastructures techniques.

Monsieur Maillard transmet également toute sa sympathie et celle de l'ensemble du Conseil aux personnes ayant perdu un proche durant cette période.

La Secrétaire du Conseil procède à l'appel.

Sont excusés : *Messieurs Arnaud Brulé, Roland Christeller, Madame Elisabeth Corbaz-Schwarz*

Sont présents : 62 conseillères et conseillers

1. Approbation de l'ordre du jour

Demandes de modifications de l'ordre du jour :

- **Point 3** : Démission de Monsieur David Vonarburg
- **Point 4** : Assermentation de Monsieur Yves Buffin de Chosal
- **Point 5** : nomination nouveau scrutateur suite à la démission du bureau de Nicolas Mojon
- **Point 11** : Interpellation de Monsieur Fresquet transformée en Motion
- **Point 12** : Interpellation MC – Jean-Marie Urfer – « Accompagner les changements de pratique en matière de mobilité »

La numérotation des points suivants est décalée en conséquences.

L'ordre du jour modifié est mis en discussion.

La discussion n'est pas demandée.

Vote sur l'acceptation de l'ordre du jour.

- **L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité**

Le Président annonce avoir reçu un postulat PLR de Madame Ariane Annen-Devaud et consorts qui sera intégré à l'ordre du jour de la prochaine séance pour ne pas allonger la présente.

2. Approbation du PV du Conseil communal du 10 février 2020

Le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

- **A l'unanimité, le PV du 10 février 2020 est accepté tel quel avec une abstention**

3. Démissions au sein du Conseil

Le Président annonce la démission de 2 conseillers communaux, reçues ces dernières semaines par le bureau respectivement de Madame **Stéphanie Michlig-Gonzalez**, conseillère communale du Mont Citoyen, et de Monsieur **David Vonarburg**, conseiller communal du groupe PLR.

➤ **Le Président donne lecture des courriers.**

Le bureau du Conseil ayant pris acte avec regret de ces décisions, il a déjà tenu à remercier très sincèrement Madame **Michlig-Gonzalez** et Monsieur **Vonarburg** pour les années durant lesquelles la communauté a pu compter sur leur engagement, notamment dans le cadre des Conseils Communaux et des diverses commissions auxquelles ils ont apporté leur contribution.

4. Assermentations de nouveaux membres du Conseil communal

Le Président présente les deux candidats par ordre dans lequel leurs prédécesseurs ont démissionné.

- Monsieur **Jean-Pierre Moser**, résidant du chemin des martines 24, présenté par le groupe du Mont Citoyen suite au départ de Madame Michlig-Gonzalez
- Monsieur **Yves Buffin de Chosal**, résidant au chemin Champ-des-Pierres 28, présenté par le PLR, en remplacement de Monsieur Vonarburg.

Dans le cas présent, ces 2 candidats ne sont pas ou plus considérés comme des suppléants des listes respectives des candidats de leur groupe qui avaient été présentées, aux dernières élections communales de février 2016. C'est donc les Art.66 et 67 de la LEDP qui fixent les modalités de cette élection avec en particulier Je cite :

Selon l'art. 82 al.1 de la LEDP (Loi sur l'Exercice des Droits Politiques dans le canton de Vaud) qui permet de traiter les situations de vacances de siège pendant une législature, dans les conseil communaux élus selon le système proportionnel, par analogie à ce qui se fait au Grand Conseil, et les Art.66 et 67 de cette même loi qui en fixe les modalités, il est possible, je cite :

"Lorsqu'un siège devenu vacant ne peut être occupé par un suppléant, les signataires de la liste à laquelle appartenait le conseiller dont le siège est repourvu peuvent présenter une candidature à son remplacement cette candidature doit obtenir le soutien d'au moins six signataires de la première liste."²³

Autrement dit, Monsieur Moser et Monsieur Buffin de Chosal ont dû obtenir le soutien d'au moins six signataires de la première liste de leur groupe, déposée lors des dernières élections communales. Cela a été fait, et ces soutiens ont été validés par le secrétariat municipal.

Comme dès lors, rien ne s'oppose à leur nomination, le Président demande, aux candidats s'ils acceptent leur candidature de Conseiller-ère Communal-e pour la suite de cette législature 2016-2021.

➤ **Messieurs Moser et Buffin de Chosal acceptent.**

Les candidats sont appelés devant la tribune. L'Assemblée est également priée de se lever.

Le Président lit la promesse officielle. A l'appel de leurs nom les candidats lèvent la main droite et disent "Je le promets"

"Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité. De contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics. D'avoir,

dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux. De veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. "

- **Madame Moser et Monsieur Buffin de Chosal, lèvent la main droite et disent « Je le promets »**

L'Assemblée applaudit ses nouveaux membres qui vont prendre place de plein droit au sein de leur groupe.

5. Remplacement de Monsieur Nicolas Mojon (PLR) comme scrutateur au sein du Bureau du Conseil

Election complémentaire d'un scrutateur suppléant au sein du Bureau du Conseil suite à la démission de Monsieur Nicolas Mojon après 9 ans de participation au Bureau.

- **Le Président donne lecture du courrier.**

Il remercie particulièrement Monsieur Mojon pour son engagement durant ces années, pour son efficacité et son savoir-faire dont le bureau a pu bénéficier lors des dépouillements ainsi que des compilations de résultats lors des Conseils, travail pas toujours simple et facilement critiqué. 7 présidents ont pu compter sur lui et ses capacités d'organisation. En leur nom et en celui du Bureau, il l'en remercie.

Le candidat PLR proposé pour la fonction de scrutateur suppléant :

- Monsieur Jean-Claude Amiguet propose pour le PLR : Monsieur Yves Buffin de Chosal qui accepte ce mandat

En vertu du règlement du conseil, article 37, alinéa 4, précisant que s'il y a le même nombre de candidats que de postes à repourvoir, l'élection est tacite.

6. Remplacement de Monsieur Remo Studer (Mont Citoyen) à la Commission des Finances

Le Président informe le Conseil de la démission par son mail du 3 juin, de Monsieur Remo Studer de la Commission des Finances.

Conformément aux accords de début de législature sur la composition des commissions au Conseil communal, la priorité pour proposer une candidature va au Mont Citoyen.

- Pour le Mont-Citoyen Monsieur Karim Mazouni propose Monsieur Jean-Pierre Moser

Le Président demande à Monsieur Moser s'il accepte cette candidature et s'il certifie n'avoir aucun conflit d'intérêt l'empêchant de siéger dans cette commission

- **Monsieur Jean-Pierre Moser accepte.**

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a une autre candidature à ce poste. Comme ce n'est pas le cas, en vertu du règlement du conseil, article 37, alinéa 4, précisant que s'il y a le même nombre de candidats que de postes à repourvoir, l'élection est tacite.

7. Vote sur le préavis 01/2020 – "Pour une Municipalité composée de cinq membres dès la législature 2021-2026"

Le Conseil de février a décidé après avoir déjà débattu un moment, du report du vote sur ce préavis. Les chefs de groupes ayant été consultés et n'y étant pas favorables, la parole ne sera pas reprise à ce sujet.

Pour rappel, les conclusions du rapport de majorité de la commission ad hoc qui par 7/9 voix POUR propose d'accepter le préavis qui fixe à cinq le nombre des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026 et celle du rapport de minorité, signé par un seul commissaire, qui au contraire, propose le maintien d'une municipalité à 7 membres. La parole est laissée uniquement si d'éventuels nouveaux arguments sont présentés avant le vote, conformément à ce qui a été protocolé dans le PV du 10.02.2020.

Le Président invite le Syndic à prendre la parole s'il le souhaite :

Intervention : Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic ajoute quelques mots au sujet de cette proposition (voir texte en annexe).

Le Président poursuit, la conclusion du préavis 1/2020 étant que "Le Conseil communal du Mont-sur-Lausanne décide de fixer à cinq le nombre de membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026" et que le Conseil n'a pas demandé d'amendement, que c'est l'acceptation de ce préavis qui permettra, à celles et ceux qui le désirent de faire passer la Municipalité de 7 à 5 membres.

Par ailleurs, dans son préavis et ses conclusions finales, la Municipalité propose également d'augmenter le nombre de conseillers communaux au sein du législatif communal. L'avis commun présenté par les 2 rapports issus de la Commission ad hoc propose d'amender le préavis municipal en maintenant pour l'instant le nombre des membres du Conseil à 65.

Ce point est mis en discussion.

Intervention : Monsieur Karim Mazouni rappelle qu'un amendement a été demandé par la commission ad'hoc.

Les débats sont clos

L'amendement demandant le maintien du nombre de conseillers à 65 pour la législature 2021-2026 est mis au vote :

- **L'amendement est accepté à l'unanimité**

Intervention : Monsieur Antoine Chamot, conformément à l'art 76 al. 6 le l'Entente Montaine demande le vote à bulletin secret.

Le Président demande à l'assemblée si 13 membres au moins soutiennent la proposition :

- **La proposition est acceptée**

Le préavis 01/2020 tel qu'amendé est mis au vote au bulletin secret

- **Le préavis 01/2020 est accepté.**
- Acceptent : 35
- Refusent : 27
- S'abstiennent : 0

8. Réponse au postulat Annen Devaud pour le PLR "Un refuge en bois pour une commune forestière"

Le Président invite le rapporteur à lire le rapport de la commission ad'hoc.

- **Lecture de la conclusion du rapport de la commission ad'hoc par Monsieur Bertrand Martinelli**

Le Président donne la parole à la Municipalité.

- **Madame Laurence Muller Achtari, rassure le Conseil et réaffirme que la problématique sera intégrée au schéma directeur**

Intervention Madame Yolanda Müller Chabloz : remercie la Municipalité et commente le rapport – il est relevé que l'accessibilité en transports publics n'apparaît pas et souhaite que ce point soit intégré à la réflexion à ce sujet

Intervention Madame Ariane Annen Devaud : remercie la Municipalité

Le Président propose aux membres de la commission de se réunir pour se coordonner eu égard à la réponse de la Municipale Madame Müller Achtari.

Intervention Monsieur Bertrand Martinelli : souhaite effectivement que la commission puisse se coordonner quant à la réponse de la municipalité.

La parole n'est plus demandée

La réponse au postulat est mise au vote

- **La réponse de la Municipalité est acceptée à une large majorité et deux abstentions**

9. Postulat EM-Monsieur Jean-Pascal Blanc " Pour un plan canicule communal au Mont-sur-Lausanne "

Le Président, invite le postulant à lire son postulat.

- **Monsieur Jean-Pascal Blanc donne lecture de son postulat**

L'entrée en matière est mise en discussion (sur la forme) :

La parole n'est pas demandée

Vote sur l'entrée en matière :

- **L'entrée en matière est acceptée à la majorité**

Refusent : 9

S'abstiennent : 4

Il est possible pour le Conseil de demander le renvoi de ce texte à l'étude d'une commission. Dans ce cas, au moins 1/5^{ème} de l'audience, soit en l'occurrence au-moins 12 personnes, doivent demander le renvoi de la proposition à l'examen d'une commission. Aucune demande dans ce sens n'est faite.

Intervention Monsieur André Guex, Municipal : certaines mentionnées dans le postulat sont déjà faites. Pour le reste, rappelle que c'est la ville de Lausanne qui gère l'eau. Pour les zones à risques, cela relève de la compétence du Canton. Limitation du trafic : sont à l'étude. Un plan canicule existe depuis plus de 10

ans avec divers partenaires. Une vingtaine de personnes sont concernées et bénéficient chaque année de ce plan. Selon lui, il n'est pas nécessaire d'en faire plus.

Intervention Monsieur Jean Pascal Blanc : relève que le postulant ne demande pas plus de travail à la municipalité mais de permettre d'anticiper ce qui pourrait arriver. Il s'agit d'un travail de réflexion sur les éléments mentionnés dans le postulat, dresser un inventaire des sujets sur lesquels la municipalité a une influence, ce qui permettrait une réponse documentée au Conseil et à la population sur une vision à plus long terme.

Intervention Monsieur Olivier Descloux : remercie l'Entente Montaine pour la proposition. Craint un manque de connaissance sur les responsabilités qui sont attribuées. Un certain nombre d'objets ne sont pas de la compétence de la commune. Pour certains autres il s'agit plus de sujets urbanistiques, ce qui sort du caractère d'urgence d'un plan canicule.

Intervention Monsieur Guex : précise que beaucoup des éléments présentés dans le postulat ne sont pas des compétences communales. En ce qui concerne les zones ombragées, elles sont d'ores et déjà intégrées aux plans de quartiers.

Intervention : Madame Yolanda Müller Chabloz – relève qu'il y a quand même pas mal de compétences communales qui pourraient être prise en compte. Il s'agit d'en faire un état des lieux et des éventuelles évolutions possibles.

La parole n'est plus demandée.

Le renvoi du postulat à la Municipalité est mis au vote

➤ **Le postulat est renvoyé à la Municipalité**

Acceptent : 33

Refusent : 25

S'abstiennent : 1

10. Postulat MC – Monsieur Michel Gaillard " Pour une VAE du travail des élus "
--

Le Président, invite le postulant à lire son postulat.

➤ **Monsieur Michel Gaillard donne lecture de son postulat**

L'entrée en matière est mise en discussion (sur la forme) :

La parole n'est pas demandée

Vote sur l'entrée en matière :

➤ **L'entrée en matière est acceptée à la majorité**

Vote sur le renvoi à une commission :

➤ **Pas de demande de renvoi à une commission**

Il est possible pour le Conseil de demander le renvoi de ce texte à l'étude d'une commission. Dans ce cas, au moins 1/5^{ème} de l'audience, soit en l'occurrence au-moins 12 personnes, doivent demander le renvoi de la proposition à l'examen d'une commission. Aucune demande dans ce sens n'est faite.

La discussion sur le fond est ouverte.

Intervention Monsieur Jean-Pierre Sueur : rappelle que l'ASC (association suisse des cadres) a déjà mis à en place un dispositif avec l'association des communes suisses pour la reconnaissance des compétences des exécutifs communaux. Pour ce qui concerne les compétences liées aux mandats politiques des

membres du Conseil communal, la Municipalité est de l'avis qu'il appartient à la Présidence du Conseil de délivrer des attestations. Le Syndic se demande de la réelle plus-value de celles-ci.

Intervention Monsieur Christophe Blanc : est de l'avis de Monsieur le Syndic sur la demande d'attestation par la Municipalité. Bien que comprenant le but, il est difficile d'imaginer comment le mettre en place, en particulier dans le sens des responsabilités incombant à chaque instance.

Intervention Monsieur Barry Lopez : sous sa casquette d'ancien porte-parole d'easyvote (association qui promeut la participation politique auprès des jeunes) il rappelle qu'il est dans notre rôle en tant que commune d'intéresser les citoyens et les jeunes à la politique. Il estime que la proposition va dans le bon sens, l'objectif étant de trouver des manières de motiver les jeunes, d'autres institutions comme l'armée le font par le biais de formations et de validation d'acquis.

Intervention Monsieur Richard Nicole : comprend la démarche dans un monde où il faut se faire valoir. Selon lui il faudrait le proposer cette valorisation autrement. Les élus sont là pour servir la cause publique. Le mélange des genres le gêne. Il préférerait que le don de soi soit valorisé.

Intervention Monsieur Philippe Vaucher : le système de formation suisse permet la validation des acquis dans de cursus certifiant. Il est possible de valider ces compétences par le biais de portfolios.

Question du Président : aimerait savoir quelle personne ou organe poserait cette validation ?

Réponse Monsieur Michel Gaillard : c'était l'objectif de constituer une commission qui pourrait réfléchir sur les modalités et les contours de mise en œuvre de cette validation.

Dans la mesure où il n'a pas été accepté le renvoi en commission, il n'est pas possible d'y revenir maintenant reste la possibilité de retirer le postulat et le représenter à une séance ultérieure.

- Le postulat est retiré pour l'instant.

11. Motion - Monsieur Jean-Charles Fresquet, PLR, sur " la redistribution des jetons de présence des conseils annulés "
--

Le texte cette intervention, dans sa forme telle que publiée sur le site du conseil ne correspond pas à la définition d'une interpellation, soit : « une demande à la Municipalité d'une explication sur un fait de son administration ». La proposition de Monsieur Jean-Charles Fresquet, dans sa forme correspondant à une motion, celle-ci a été transformée en motion, soutenue et signée pour le groupe PLR.

Le Président, invite Monsieur Jean-Charles Fresquet à lire sa motion.

- **Monsieur Jean-Charles Fresquet donne lecture de sa motion.**

L'entrée en matière est mise en discussion (sur la forme) :

La parole n'est pas demandée

Vote sur l'entrée en matière :

- **L'entrée en matière est acceptée à la majorité**

Vote sur le renvoi à une commission :

- **Pas de demande de renvoi à une commission**

Il est possible pour le Conseil de demander le renvoi de ce texte à l'étude d'une commission. Dans ce cas, au moins 1/5^{ème} de l'audience, soit en l'occurrence au-moins 12 personnes, doivent demander le renvoi de la proposition à l'examen d'une commission. Aucune demande dans ce sens n'est faite.

La discussion sur le fond est ouverte.

Intervention Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic est favorable à la demande.

Intervention Monsieur Olivier Maggioni relève être surpris (ou pas) que la proposition émane de la formation qui a refusé de soulager les familles avec des jeunes en formation qui sont taxées plusieurs fois par le biais de la taxe déchets. Il rappelle que les entreprises montaines ont fait une économie de 1'000'000, sur l'impôt communal ainsi que cantonal, soit environ 2'500'000, démarche qu'il a soutenue. Monsieur Maggioni constate que le contexte financier n'est pas favorable et qu'avec la commission des finances, l'impact de la COVID-19 sur les finances communales, sera analysé. Est opposé à cette proposition.

Intervention Monsieur Barry Lopez est surpris de l'opposition de principe de la part de certains membres du Conseil. Cette proposition va dans le sens de plusieurs partis politiques communaux qui souhaitent favoriser le commerce local et réduire les trajets motorisés. Il mentionne qu'avec ce geste il est possible de faire connaître le tissu économique local aux montaines et aux montains. Il serait dommage que pour des raisons purement politique ce geste soit refusé.

Intervention Madame Laurence Müller Achtari admet qu'il s'agit plutôt d'un symbole que d'argent, au sortir d'une période turbulente il s'agit d'un geste envers l'économie locale.

Le Président relève une différence d'avec le texte mis en consultation sur le site et constate que le nombre de jetons de présences mentionnés sont différents.

Réponse Monsieur Jean-Charles Fresquet admet qu'il avait mentionné 2 séances annulées, alors qu'en fait il n'y en a qu'une, par l'ajout d'une séance en juin. Finalement il inclut dans sa proposition les séances du 22 et du 29 juin. En résumé, il s'agit de l'équivalent de 3 séances à 2'600 ainsi que la votation du mois de mai annulée à 1'400, pour un total d'environ 9'200.-

Intervention Monsieur Rolf Schneider souhaite savoir quel est le nombre d'entreprises concernées et signale qu'il ne croit pas que cela n'apporte pas grand-chose

Réponse Laurence Müller Achtari signale qu'il s'agit d'environ 650-700 entreprises. Il serait peut-être intéressant de délimiter les critères d'accessibilité à cette proposition pour déterminer quelle action serait la plus appropriée.

Intervention Monsieur Karim Mazouni trouve l'idée bonne mais encore un passablement confuse et propose au motionnaire de revenir avec un texte plus abouti.

Intervention Monsieur Richard Nicole si l'on est dans l'ordre du symbole, peut-être faudrait-il faire quelque chose de plus concret, par ailleurs, il aimerait savoir à quoi cela va servir avant de céder ses jetons.

Intervention Madame Yolanda Müller Chabloz : soutien également l'idée d'être solidaire durant cette période. Certaines communes ont distribué de la nourriture, les indépendants, milieux culturels etc. ont également reçu des aides. Est-ce vraiment les entreprises qui ont besoin de ce soutien ? Ne serait-il pas plus judicieux de reverser cet argent à des œuvres d'entraide.

Intervention Monsieur Olivier Descloux : relève qu'il serait important d'agir assez vite. Il est évident que la commune n'a pas les moyens d'injecter des sommes importantes et que d'autres instances sont prévues pour soutenir divers secteurs, mais il s'agissait là de proposer quelque chose de simple à mettre en place localement.

Intervention Monsieur Gérard Mojon déclare ses intérêts en tant que président de la SICN. Madame Müller Achtari évoque le domaine du symbole, Monsieur Fresquet propose de la visibilité pour les entreprises pour pouvoir survivre. Ce sont des emplois et des places d'apprentissages locaux.

La discussion est close

Vote sur la transmission de la motion à la Municipalité pour étude et rapport

➤ **La motion est renvoyée à la Municipalité**

Acceptent : 26

Refusent : 25

S'abstiennent : 9

12. Interpellation Jean-Marie Urfer MC – « Accompagner les changements de pratique en matière de mobilité »

Le Président, invite l'interpellant à lire son interpellation.

➤ **Monsieur Jean-Marie Urfer donne lecture de son interpellation**

Réponse de la Municipalité : Madame Laurence Müller Ahtari est ravie de voir que le Conseil soutient les démarches de la Municipalité

Proposition de résolution : « *Le Conseil communal soutient la Municipalité dans sa volonté d'étudier la faisabilité d'aménagements pour la mobilité douce rapides à mettre en œuvre. Le Conseil communal formule le vœu que ces aménagements soient alors réalisés au plus vite.* »

Mise en discussion de l'interpellation et de l'intervention de la Municipalité.
La parole n'est pas demandée.

Lecture et mise au vote de la résolution.

➤ **La résolution est acceptée par le Conseil**

13. Communications de la Municipalité

Les membres du Conseil ont eu à disposition des documents préparatoires avec une série d'informations écrites de la part de la Municipalité à disposition sur le site.

Le Président passe la parole à la Municipalité pour quelques éléments supplémentaires.

Intervention Monsieur Christian Menétrey, Municipal, concernant le vote électronique, il a reçu un autre projet d'une société locale pour donner suite à la demande du Conseil. La proposition est adaptée et peu onéreuse mais le travail pour le Bureau sera plus conséquent.

Intervention Madame Laurence Muller Ahtari, Municipale : Fait un point de situation sur le développement territorial – présentation PPT – les plans et règlements sont sur le site de la commune. Madame Ahtari signale que les cartes ne seront pas diffusées puisque susceptibles de changer.

Question Monsieur Jean-Charles Fresquet qu'en est-il des économies faites dans le cadre de certains préavis.

Réponse Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic les montants sont restés dans les comptes correspondants.

14. Communications de la Présidence et du Bureau du Conseil

Le Président présente quelques communications de la Présidence et du Bureau :

Il reste quelque DVD de la séance à Salle du Parlement cantonal au Château qui n'ont pas été retirés. Ils sont à disposition.

Le Président profite de la tribune qui lui est offerte et relève 2-3 points observés dans la Commune durant cette période particulière.

Le Président est très fier de la générosité et la solidarité écloses au sein de notre commune depuis le début de la pandémie, avec diverses actions dont celle de la Société de Jeunesse qui a proposé ses services pour les plus vulnérables. Il remercie également la Municipalité qui a transmis les informations dès le début de l'épidémie et de la façon dont elle s'est aussi adressée aux aînés pour leur proposer de les aider pour leurs achats, ou encore qui leur ont fourni des masques de protection.

Monsieur Marc Maillard relève le courage et l'engagement à continuer à approvisionner la population, des agriculteurs, arboriculteurs, viticulteurs locaux, mais aussi des artisans bouchers, charcutiers, boulangers ou encore des cafetiers-restaurateurs, malgré le chamboulement pour eux aussi. Il engage chacun à continuer à aller dans ces marchés.

Remerciements également pour toutes les sociétés locales pour leurs invitations et une pensée pour elles d'avoir dû annuler leurs événements, parfois seule source de financement. Monsieur Maillard se fera un honneur et un plaisir de se rendre à leurs soirées l'année prochaine.

Quelques mots au sujet de la séance du 29.06, précisant qu'il n'y aura pas de PV publiés dans l'intervalle. Celui-ci ainsi que celui de la séance prochaine le seront pour la séance de reprise en septembre prochain.

Le Président a demandé l'autorisation du Canton et celle de la Municipalité d'offrir à défaut d'une de la traditionnelle agape de fin de 4ème année de législature, au moins l'occasion de partager le verre de l'amitié à la fin de la prochaine séance.

15. Propositions individuelles et divers

Question Madame Catherine Roulet a une question sur les antennes 5 G qu'elle a vu au mont. Demande à la Municipalité si elles sont actives et s'il y a eu des oppositions à leur implantation

Réponse Madame Laurence Müller Achtari, Municipale concernant les nouvelles implantations d'antennes et conformément à ce qui est requis, les services de l'état de Vaud surveillent. Concernant les antennes 5G, le principe de précaution prévaut. Madame Müller Achtari a aussi vu sur internet que des points figurent mais il s'agit de mises à jour de la 4G. En ce qui concerne la 5G le Conseil d'état statuera. Il n'y a donc pas de 5G déployée actuellement. Ne peut pas donner d'informations sur d'éventuelles oppositions.

Intervention Monsieur Alfred Belet s'exprime en tant que président des AF du Mont sur Lausanne et remercie Madame Laurence Müller Achtari pour sa présentation qui a démontré sa maîtrise et que les buts du syndicat des AF ont été atteints. S'adressant aux membres du syndicat présents : l'Assemblée Générale du lendemain a été annulée.

Question Madame Viviane Prats Alvarez demande des informations sur la contamination des eaux souterraines par un fongicide dont on entend parler le Chlorothalonil. Qu'en est-il au Mont, dans les eaux souterraines et également dans les fontaines, par exemple celle de Fontenailles où des personnes s'arrêtent pour boire. Qu'en est-il de la qualité de cette eau.

Réponse Monsieur Jacques Marchand, municipal relève que l'eau potable de la commune est contrôlée régulièrement par le service de l'eau de la Ville de Lausanne. Pour ce qui concerne les fontaines, notamment dans les bois du Jorat, personne ne prend la responsabilité de déterminer qu'elle est potable. A sa connaissance le Mont n'est pas impacté par ce problème.

Question Monsieur Christophe Blanc concernant le projet des chemins piétonniers, souhaite avoir des nouvelles ?

Réponse Monsieur Jacques Marchand, municipal déclare que le projet avance. La municipalité a reçu 3 projets dont un doit faire l'objet d'une demande à l'Etat de Vaud. Du retard a été pris pour cause de COVID mais le projet suit son cours.

Question : Madame Adriana Brewster souhaite avoir des nouvelles au sujet du lampadaire de la Marjolatte. Est-ce que sa mise en place est planifiée avant le début de l'hiver ? Madame Brewster rappelle l'importance de ce lampadaire pour les usagers, surtout les enfants.

Réponse Monsieur Jacques Marchand, municipal, ne peut pas répondre à l'instant répondra la semaine prochaine

La parole n'est plus demandée.

Prochaine séance aura lieu le 29 juin 2020 et le Président clôt la séance à 23h00.

Le Mont-sur-Lausanne, le 5 août 2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président



Marc Maillard



La Secrétaire



Nathalie Penso